

Lucie MALARD

Animatrice du RAM

Jours et horaires d'ouverture

- Lundi de 13h30 à 18h30
- Mercredi de 8h30 à 17h00
- Jeudi de 13h30 à 18h30

Les **ateliers collectifs d'Ardentes**
se déroulent

Les **mercredis**, en période scolaire
9h15 à 11h15

22 rue George Sand

(accueil périscolaire « Le Chapiteau »)

www.mairie-ardentes.com

Retrouvez toutes les infos utiles
concernant le Ram sur le site de la ville
d'Ardentes.

Menu principal: « Habiter Ardentes »

Section: « Affaires scolaires/jeunesse »



**Règlement de fonctionnement
des ateliers collectifs:**

Relais Assistantes Maternelles d'Ardentes



Introduction:

Le règlement de fonctionnement est réalisé afin d'améliorer l'accueil de l'enfant.

Ainsi ce document va permettre de poser un cadre pour clarifier le fonctionnement des ateliers d'éveil favorisant un accueil de qualité et un bon déroulement des séances.

Il sera remis aux personnes qui participent ou non aux ateliers.

Ce règlement de fonctionnement favorisera l'intégration de nouveaux participants et sera un support que les assistantes maternelles pourront présenter à l'employeur afin de l'informer du déroulement des ateliers.



L'observation de l'enfant est primordiale.

A noter: L'enfant est sous la responsabilité de son assistante maternelle au titre de son assurance responsabilité civile professionnelle.



Les ateliers sont aussi des moments de découverte et de partage. Chacun peut, à sa manière, enrichir ces moments. N'hésitez pas à apporter une chanson, un instrument, un livre, un objet, une fleur, une marionnette... que vous souhaitez faire découvrir aux enfants.



ADHESION AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS DU RAM D'ARDENTES

*Le coupon suivant est à remettre à la responsable du
RAM dès votre première participation à l'atelier.*

M.ou Mme.....

(Rayez la mention inutile)

- Assistant(e) Maternel(le)
- Parent(s) de l'enfant :

.....

**atteste(nt) avoir pris connaissance du Règlement
de fonctionnement d'accueil du Relais Assistantes
Maternelles**

d'Ardenes, et s'engage(nt) à le respecter.

Date:/..../.....

Signature:

*Ce règlement de fonctionnement est valable, après signature de
l'assistant(e) maternel(le) ou du parent pour toute la durée de sa
fréquentation au sein de la structure.*

I/ Les publics concernés

Le RAM n'est pas un mode de garde.
Il a pour objectif d'améliorer l'accueil à
domicile des enfants de 0 à 6 ans.

C'est un service public gratuit à
destination des habitants des communes
d'Ardenes, d'Arthon, d'Etrechet, de
Jeu-Les-Bois, de Maron de Sassiérges
Saint Germain et de Saint-Août.

A- Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles ont la possibilité
de participer aux ateliers d'éveil sans
réservation et aux permanences
administratives où la prise de rendez-vous
conseillée.

Pour participer aux ateliers l'assistante
maternelle agréée par le Conseil
Départemental doit:

- Faire remplir aux parents employeurs la
fiche d'autorisation de sortie au RAM et
de prise de photographies
- Seuls les enfants concernés par
l'agrément de l'assistante maternelle sont
autorisés à participer aux ateliers d'éveil

B- Les parents

Le RAM leur est également ouvert.

Ils peuvent participer aux:

- Ateliers collectifs
- Permanences administratives
- Réunions d'informations

C- L'animatrice

Elle est chargée d'offrir un espace d'accueil et des activités adaptées aux enfants.

L'animatrice met à disposition des assistantes maternelles des outils afin d'enrichir leur expérience dans l'accompagnement des enfants qui leur sont confiés.

Elle est à leur écoute et apporte son soutien en vue d'améliorer l'accueil de l'enfant et l'exercice de leur profession.

Elle n'a aucune relation de hiérarchie avec l'assistante maternelle.

Les adultes:

- Se déchausser ou enfiler sur-chaussures
- participer ensemble au rangement
- s'investir lors des activités et rester attentif à l'enfant
- Veiller au bien être et à la sécurité des enfants en respectant son rythme. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.
- Être à l'écoute des enfants, les observer, et les accompagner dans leur découverte, activité... sans faire à leur place. Il est important de mettre des mots sur ce que l'enfant vit pendant l'atelier.
- les «douces violences», la fessée, la tape sur la main... ne seront pas acceptées.
- Respecter une discrétion professionnelle
- Les horaires restent souples si un enfant a besoin de faire une sieste à la maison. Mais dans l'intérêt de l'enfant et pour le respect du groupe, éviter de repartir de l'atelier au milieu de l'activité, des histoires ou des chansons.

III- REGLES DE VIE

Afin d'assurer le bien-être de tous, il est nécessaire d'instaurer quelques règles afin que chacun sache ce qu'il peut ou ne peut pas faire:

« C'est parce que les règles restent toujours identiques, c'est parce que vous expliquerez encore et encore ces règles aux enfants qu'ils les accepteront et qu'ils les respecteront pour le bien-être de tous »

Les enfants:

- Se déchausser (pieds nus pour la motricité)
- ne pas jeter les jouets et les livres
- ne pas frapper
- participer ensemble au rangement
- l'enfant reste toujours libre de « faire » ou de « ne pas faire ». L'activité n'est pas obligatoire...

II- Aménagement de l'atelier d'éveil

Situé au sein des locaux de l'accueil périscolaire, dans le Chapiteau, pour cela l'animatrice aménage cet espace afin de le rendre adapté à l'accueil de jeunes enfants.



L'aménagement de l'espace est pensé pour que le jeune enfant découvre à son rythme.

Cet espace dispose :

- un espace pour les bébés
- un espace de jeux symboliques (dînette, garage, poupées...)
- un espace de déguisements avec miroir
- un espace de motricité
- un espace détente
- un espace pour jouer et circuler librement
- un espace dédié aux activités manuelles et ludiques
- un point d'eau
- un tapis de change installé à l'écart afin d'assurer le respect de l'intimité de l'enfant
- des toilettes enfants et adultes

III- Organisation et déroulement d'une séance

Les ateliers du RAM se déroulent les mercredis, en période scolaire de 9h15 à 11h15 situé 22 rue George Sand (accueil périscolaire « le chapiteau »)

L'animatrice encouragera vivement toute prise d'initiative, et apportera son soutien pour mener à bien un projet.

L'assistante maternelle a un rôle primordiale dans l'organisation et le déroulement de la séance. L'animatrice est à ses côtés. Cela signifie que l'assistante maternelle peut être à l'origine d'une activité, d'une sortie...


L'animatrice laisse toujours à disposition des documents d'informations relatives à la profession d'assistante maternelle (impôts, activités, tarifs, nouvelle loi, développement de l'enfant, contrats de travail...)

F- Retour au calme

Les assistantes maternelles, les parents et les enfants se rassemblent dans l'espace mis à disposition afin de partager un moment de calme autour des livres et des comptines.

Ce moment est initié par l'animatrice et relié par les adultes présents.

Ce temps d'apaisement permet de ritualiser la fin de l'atelier et clôture la séance.

 Durant ces temps d'échanges, il est important que l'adulte responsable garde à l'esprit :

- d' être attentif à l'enfant. Certains sujets n'ont pas leur place au sein de l'atelier du RAM.
- d' être discret lorsqu'il évoque une situation. (inutile de donner le nom de l'enfant ou de l'employeur pour relater un événement que l'assistante maternelle souhaite partager avec le groupe)

E- Rangement des jeux

Ce moment ritualise la fin de l'atelier et fait parti de l'activité tant pour les enfants, les assistantes maternelles que les parents. Les jouets sont rangés et ne sont plus ressortis à la fin de l'atelier.

- **9h15**: Accueil + Jeux libres
- **10h**: Proposition d'une activité
- **10h40**: Rangement des jeux
- **10h50**: Retour au calme
- **11h15**: Départ

A- L'accueil

Parents et Assistantes Maternelles, vous êtes libre de votre arrivée et de votre départ, mais dans l'intérêt de l'enfant, dans le respect du groupe, il est préférable d'éviter de repartir pendant l'activité, les histoires ou les comptines.

Partir en cours de séance peut être difficile pour l'enfant. Il est dans son jeu et cela bouscule les repères quant au déroulement de la séance.

B- Les jeux libres

L'animatrice installe un espace de jeu avant l'arrivée des enfants. Certains jeux restent identiques (dînette, garage...) afin que l'enfant retrouve ses repères et continue sa découverte.

A noter: Ces temps de jeux libres sont propices à observer l'enfant amenant les adultes à échanger entre eux.


Au fur et à mesure des séances, de nouveaux jeux sont mis à disposition afin d'apporter à l'enfant de nouveaux champs à explorer et suivre son évolution.

Les jeux sont libres laissant la possibilité à l'enfant de les découvrir et les redécouvrir, de les expérimenter selon leur développement.

Chaque enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. L'adulte reste proche de lui : par sa présence, son regard, sa voix.

Il est important de se mettre à la hauteur des enfants.

C- Proposition d'une activité

 L'atelier a pour vocation première la découverte. **L'adulte accompagne l'enfant mais ne fait pas à sa place.**

L'activité est proposée à l'enfant mais jamais imposée.

Il est préférable de faire des petits groupes afin de favoriser un contact individualisé.

L'enfant réalise l'activité en fonction de son propre désir et non pas celui de l'adulte.

Aucune dynamique de fabriquer ou de ramener une création esthétique !!!

D- Les temps d'échanges

L'atelier d'éveil permet à l'adulte de s'exprimer sur les difficultés rencontrées, les anecdotes du quotidien avec les enfants accueillis.

L'animatrice est à l'écoute et participe à ces moments de discussion et apporte son expérience professionnelle, et veille à ce que chacun puisse s'exprimer.

L'adulte responsable de l'enfant doit néanmoins toujours être à l'écoute des enfants. L'animatrice peut proposer de reprendre l'échange plus tard ou lors d'un rendez-vous. Individualisé.